REUNION DU 06 octobre 2023
20h30

Membres Présents**:** ARNOULD Michel, BRAUSSEN Jean-Luc, BECKER Pascal, ARNOULD Laura, BOCK Pascal, JACOB Philippe, DOMINELLI Cosimo, SABIRON Gaëlle, SINDT Francis, ZANZANA Marie-Josée.

Membres Absents **:** TOULZA Chantal.

1. ETAT PREVISIONNEL DES COUPES EN FORET COMMUNALE

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'état de prévision des coupes en forêt communale pour 2024 présenté par l'ONF. Appelé à en délibéré, le Conseil Municipal accepte le programme de travaux d'exploitation.

2. PRIX DU BOIS D'AFFOUAGE 2024

Le Conseil Municipal fixe le prix du stère de bois à façonner :

- Pour les personnes de la commune :

  de 9 € pour les rémanents à incinérer à 12€ selon les difficultés

- Pour les personnes hors commune :

  de 12 € pour les rémanents à incinérer à 15 € selon les difficultés

3. ADJUDICATION CHASSE

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- De fixer le prix du lot de chasse à : 3 800 euros
- Décide d'accepter le mode de mise en location de gré à gré
- Accepte le cahier des charges spécifique sans clauses particulières.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de gré à gré concernant le renouvellement du bail de chasse pour la période de 2024-2033 avec M.FETIQUE Philippe de Forbach.

4. NOMINATION D'UN ESTIMATEUR DE DEGATS DE GIBIER ROUGE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'article R229-8 du Code Rural impose aux collectivités de nommer un estimateur chargé d'évaluer les dégâts causés par le gibier autre que le sanglier.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de nommer en qualité d'estimateur des dégâts causés par le gibier rouge Monsieur Julien WILZER de Valmunster. .
Cette nomination est valable pour la période du 02/02/2024 au 01/02/2033.

5. MODIFICATION DU REGIME DE PRIORITE A UN CARREFOUR

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de modifier le régime de priorité au carrefour de la RD 55 et du lotissement des prés comme suit :
Les usagers circulant sur la voie communale du lotissement des prés, devront céder la priorité aux véhicules circulant sur la RD 55 considérée comme voie prioritaire.

6. <u>DEVIS EURO-PAYSAGES</u>

Le Conseil Municipal accepte le devis pour 2 passages supplémentaires pour l'entretien des espaces verts proposé par Sté EURO-PAYSAGE de Dalstein.

7. <u>CONVENTIONS ENEDIS</u>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise le Maire à signer avec ENEDIS les conventions de servitudes C06-V07 et CS06-V07 ainsi que la convention de mise à disposition "Poste hors R332-16 CW-07".

Lu et approuvé :